DÉPARTEMENT DE L'INDRE

COINGS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de COINGS

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures, le conseil municipal de Coings, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Coings, sous la présidence de Monsieur Jean-François MORIN, Maire.

Etaient présents :
Mme Cécile ARTACHO, Mme Caroline AUBERT, M. Paul BART, Mme Jacqueline BERNARD, M. Athmane BILLA, M. Alain BROSSOLASCO, Mme Eliane BRULET, M. Abdel ERAGRAGUI, Mme Martine LACOTTE, M. Jean-François MORIN, Mme Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN, M. Philippe SARTON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Athmane BILLA à M. Paul BART
M. Thierry BOULAY à M. Abdel ERAGRAGUI
Mme Lucie DA SILVA à Mme Martine LACOTTE
M. Benjamin DELAGE à Mme Cecile ARTACHO

Autre personne présente :

Angélique DELARUE (secrétaire général de mairie).

Secrétaire de séance :

M. Abdel ERAGRAGUI

Mme Eliane BRULET rejoint la séance lors de la présentation du compte administratif.

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Ordre du jour de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la réunion du CM du 7 avril 2026
3. Validation des délégations au maire (article 29)
4. Vote du compte de gestion 2025
5. Vote du compte administratif 2025
6. Affectation des résultats au budget 2026
7. Vote des taux d'imposition
8. Autorisation de fongibilité des crédits (M57)
9. Vote du budget primitif 2026
10. Vote des subventions aux associations
11. Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Abdel ERAGRAGUI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du PV du conseil municipal du 7 avril 2026

Quelques points relevant d'informations diverses ont été ajoutés au procès-verbal de la séance du 7 avril 2026. Ensuite, le PV est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

✓ **Le PV du Conseil municipal du 7 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.**

Délibération DEL2026-23 : Approbation du PV du 07-04-2026

Membres votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstention	0

3. Modification des délégations du maire (art. 29)

Suite à l'observation émise lors du contrôle de légalité de la délibération DEL2026-06 en date du 21 mars 2026, il convient de préciser le seuil applicable à la dérogation consentie au maire en matière d'admission en non valeur des titres de recettes, conformément à l'article L2122-22.

Il est proposé de fixer **le seuil à 200 euros** à partir duquel la collectivité autorise le comptable public à mettre en non valeur et sortir des comptes, les petites dettes impayées (≤ 200 € chacune) lorsqu'elles sont devenues irrécouvrables

✓ **La nouvelle délibération abrogeant et remplaçant la délibération initiale est approuvée à l'unanimité.**

Délibération DEL2026-24 : Délégations du Conseil municipal au maire

Membres votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstention	0

4. Le vote du compte de gestion 2025

Le compte de gestion est le document comptable établi par le comptable public. Il retrace toutes les opérations financières de la collectivité sur l'année 2025.
Le vote du Compte de gestion permet de vérifier que les comptes du Trésor public sont exacts et concordent avec ceux tracés dans le Compte administratif de la commune.

Le Compte de gestion 2025 de la commune s'établit ainsi :

SECTION	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats de l'exercice 2025
Fonctionnement	686 552,53 €	805 248,76 €	**118 696,23 €**
Investissement	181 175,60 €	230 334,01 €	**49 158,41 €**
TOTAL	867 728,13 €	1 035 582,77 €	**167854,64 €**

➔ Vote du compte administratif 2025

Délibération DEL2026-25 : Approbation du compte de gestion 2025

Membres votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstention	0

✓ **Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.**

5. Le vote du compte administratif 2025

La concordance constatée, le conseil peut approuver le Compte administratif. Ce document retrace toutes les opérations financières effectuées par le Maire sur l'année 2025.

Le bilan est le suivant :

EXERCICE 2025	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Dépenses	686 552,53 €	181 175,60 €	867 728,13 €
Recettes	805 248,76 €	230 334,01 €	1 035 582,77 €
Résultats de l'exercice	**118 696,23 €**	**49 158,41 €**	**167 854,64 €**
Résultats 2024 reportés	407 604,92 €	- 72 211,68 €	335 393,24 €
Résultats clôture 2025	**526 301,15 €**	**- 23 053,27 €**	**503 247,88** €
Reste à réaliser (RAR)	/	-1 625,00 €	-1 625,00 €
Résultat cumulé après RAR	**526 301,15 €**	**-24 678,27 €**	**501 622,88 €**

Le maire se retire de la salle avant le débat et le vote

➔ Vote du compte administratif 2025

Délibération DEL2026-26 : Approbation du compte administratif 2025

Membres votants	13	Pour	13	Contre	0	Abstention	0

✓ **Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.**

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025

Après approbation du compte administratif 2025, il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice. Cette opération consiste à reprendre le résultat 2025 pour couvrir le déficit en investissement et reporter le solde en fonctionnement sur le budget 2026. Cela permet d'intégrer les résultats de l'année précédente au budget primitif 2026.

Résultat de l'exercice 2025 :

- Excédent en section Fonctionnement de 526 301,15 €
- Déficit en section Investissement : 23 053,27 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1 625,00 €

Affectation du résultat 2025 au budget 2026 :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) de 24 678,27 €
- Résultat de fonctionnement reporté (002) de 501 622,88 €.

✓ **L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.**

Délibération DEL2026-27 Affectation du résultat de l'exercice 2025

Membres votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstention	0

7. Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal doit fixer les taux d'imposition pour l'année 2026. Il est proposé de maintenir ou de modifier les taux des taxes communales selon les besoins du budget. Cette décision permet de financer les dépenses et les services de la commune.

Pour rappel : taux fixés en 2025 :

- Taxe foncière (bâti) 34,29 %
- Taxe foncière (non bâti) 26,04 %
- Taxe d'habitation (TH) 13,42%.

Il est proposé de maintenir ces taux en l'état pour l'année 2026. Ces taux seront transmis aux services fiscaux.

✓ **La proposition de maintien des taux est approuvée à l'unanimité.**

Délibération DEL2026-28 Vote des taux d'imposition pour 2026

Membres votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstention	0

8. Autorisation de fongibilité des crédits (M57)

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, afin d'ajuster le budget en cours d'année selon les besoins de la commune.

Monsieur le Maire rendra compte au Conseil municipal des virements opérés lors de la séance la plus proche.

Plafonds maximums des crédits fongibles par section :

- ▶ Fonctionnement : 70 746,00 €
- ▶ Investissement : 31 208,25 €

Délibération DEL2026-29 : Fongibilité des crédits - exercice 2026

Membres votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0

✓ **L'autorisation de fongibilité des crédits est approuvée à l'unanimité.**

9. Vote du budget primitif 2026

Le Conseil municipal est invité à voter le budget primitif 2026, qui fixe les recettes et les dépenses de la commune du 1er janvier au 31 décembre 2026. Il permet d'assurer le fonctionnement des services municipaux, les investissements prévus.

Le budget primitif 2026 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Equilibre → 1 263 280,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Equilibre → 440 788,27 €

Les grandes lignes du budget primitif ont été présentées au Conseil et commentées par M. Le Maire et Mme Angélique DELARUE, Secrétaire de mairie.

✓ **Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.**

Délibération DEL2026-30 : Vote du budget primitif 2026

Membres votants			15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0

10. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues de diverses associations non communales participant à des actions présentant un intérêt pour les habitants de la commune.

Associations	Historique
ADATI (amicale des secrétaires de mairie)	50 € en 2022
Faune 36	0,00 € en 2025
Amis de la Haute Touche	0,00 € en 2025
Terr'agri	90 € en 2025
Resto du Coeur	150 € en 2025
Secours Catholique du Berry	1ère demande
Lieutenant de Louvèterie	1ère demande

Décisions en Conseil :

Associations	Pour	Abstention	Contre
ADATI (amicale des secrétaires de mairie)	0	0	15
Faune 36	2	0	13
Amis de la Haute Touche	1	0	14
Terr'agri	15 Montant : 100€	0	0
Resto du Coeur	15 Montant : 150€	0	0
Secours Catholique du Berry	14 Montant : 150€	0	1
Lieutenant de Louvèterie	15 Montant : 50€	0	0

Délibération DEL2026-31 : Vote des subventions aux associations

Membres votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0

11. Informations et questions diverses

➢ Panneaux photovoltaïques : Nouveau devis d'ERNOVA (88 344,00 € TTC)

Benjamin DELAGE et Thierry BOULAY ont sollicité un nouveau devis auprès de l'entreprise ERNOVA, qui a transmis un dossier complet concernant le projet d'installation photovoltaïque sur plusieurs bâtiments publics de la commune.
La municipalité dispose désormais de trois devis. Ceux-ci seront examinés par la Commission des travaux afin de sélectionner l'entreprise retenue et de procéder au lancement des appels d'offres.

➢ Logement de l'école : version de rénovation retenue

À l'issue de plusieurs échanges avec l'architecte, la seconde version du plan de rénovation du logement de l'école a été validée.
Les travaux devront débuter au cours de cette année.

➢ Centre de loisirs : maintien de la gestion par Familles Rurales de Coings

Présentation d'un compte-rendu par Mme Cécile ARTACHO :

La proposition de gestion du Centre de loisirs par la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) n'a pas été jugée satisfaisante sur le plan financier.

À la suite d'une réunion avec M. Sébastien FORBEAU, délégué départemental de la Ligue de l'Enseignement, et l'association Familles Rurales de Coings, il a été décidé que cette dernière poursuivra la gestion du Centre de loisirs pour le mois de juillet.
En contrepartie, la municipalité se tient prête à lui apporter un soutien financier ponctuel en cas de besoin de trésorerie.

➢ Achat des illuminations de Noël

Mme ARTACHO a présenté aux membres du Conseil une proposition d'acquisition des illuminations pour les fêtes de fin d'année qu'elle a préparée avec M. Thierry BOULAY.

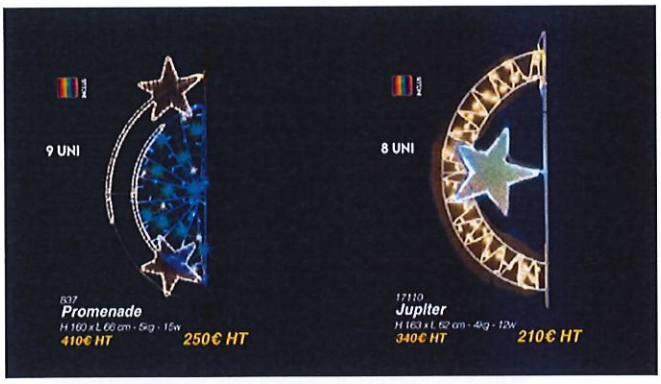

Suspensions lumineuses : 2 X 6

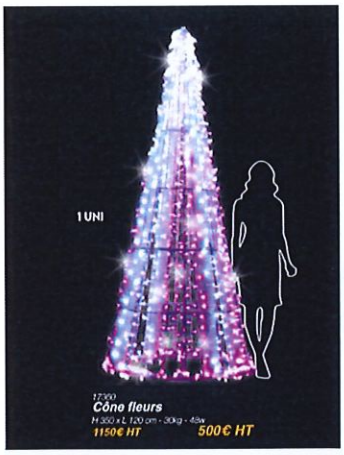

Arbre lumineux : 1

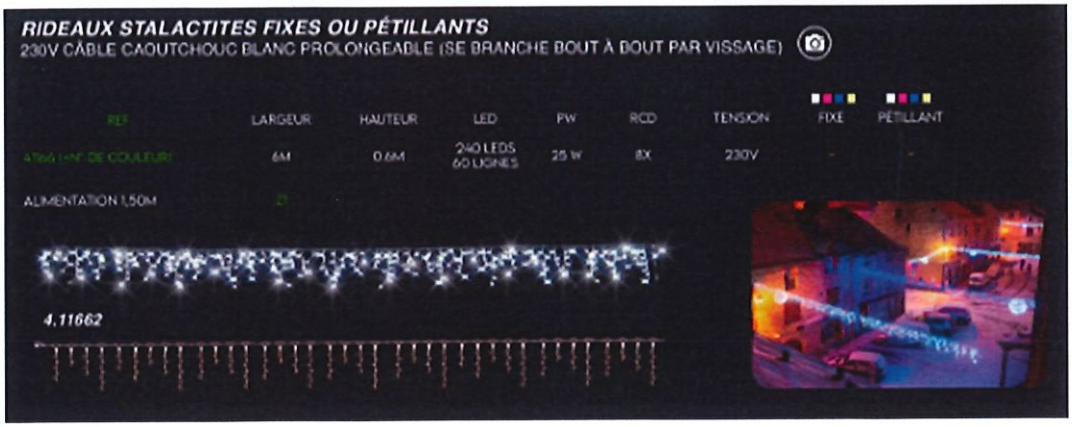

Rideau stalactite 6 m

Offres de déstockage en HT

Option 1	Option 2
210€X6 = 1260€	210€X3 = 630€
250€X6 = 1500€	250€X3 =750€
145€X6 =36m= 870€	870€
Cône de 3,5m : 500 €	500€
Abandon du personnage	
6 X 80€ = 480€	
TOTAL: 4610€	TOTAL: 3230€

Le Conseil a retenu l'option 2.

- **Flyer d'information : nuisances sonores et entretien des trottoirs**

À la suite de plusieurs réclamations de riverains concernant les nuisances sonores et le manque d'entretien aux abords des habitations, notamment avec l'arrivée du printemps, Mme Cécile ARTACHO a présenté au Conseil un projet de flyer destiné à être distribué dans les boîtes aux lettres.
Ce document a pour objectif de rappeler aux habitants la réglementation en vigueur concernant les nuisances sonores ainsi que l'obligation d'assurer le nettoyage devant leur domicile.

- **Désignation des représentants au CIID**
  - Titulaire : M. Abdel ERAGRAGUI
  - Suppléante : Mme Cécile ARTACHO

- **Date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

La réunion du prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 2 juin 2026 à 19h00

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 2 juin 2026.

Secrétaire de séance,
Abdel ERAGRAGUI

Le Maire
Jean-François MORIN

MAIRIE DE COINGS (INDRE)